



Contrat A.M.A.P. Le Panier Vert

G.I.E Les pêcheurs de l'île d'Yeu (Groupement d'Intérêt Economique)

Lieu de livraison : Le longeron à La Papaudière (à déterminer selon le nombre de contrats total)

Durée du contrat : de septembre 2016 à juin 2017 – soit 10 livraisons

Colis poissons

Les colis sont constitués de **2.5kg à 4,5kg environ** de poissons de pêche de saison.
Ex : septembre-décembre : *merlu - lieu jaune - dorade-maigre* / Janvier -mars : *sole - merlu* / avril - juin : *rouget - merlan - merlu - lieu jaune* . 2 à 3 espèces différentes par colis
Les poissons sont en général livrés vidés, sauf certains (comme les rougets ou les dorades car fragiles).
Le colis est au prix unitaire de **33,00 €**

• Les livraisons sont effectuées les mardis à 19h15 :

dates	06/09	04/10	08/11	06/12	01	02	03	04	05	06	Nbre de chèques
Une croix par case OU une case sur 2 (pas moins)											

vous pouvez cocher 2 croix ...c'est autorisé!

Les engagements du pêcheur : Alain Voisin, sur son bateau "LE MARIAL".

- Je m'engage à livrer des colis de poissons issus de ma pêche, dans le respect de la chaîne du froid et des règles sanitaires. En cas de pêche insuffisante, je complète avec celle d'un bateau entrant dans le dispositif AMAP.
- Le poisson a été pêché au maximum 48 heures avant le moment de la livraison.
- Je détermine le contenu des colis en fonction de la pêche de la période.
- Je participe à la réflexion sur les pratiques de pêche durable et je les mets en œuvre selon la « Charte AMAP du Pays de Montaigu - Pêcheurs de l'île d'Yeu ».
- Je serai présent sur le lieu de distribution au moins une fois par trimestre. Quand je ne pourrai être là, je serai représenté par un autre pêcheur participant au projet.
- Je m'engage à rencontrer les amapiens une fois par semestre.
- En cas de souci exceptionnel (par exemple de météo), la livraison serait reportée à une date ultérieure ou annulée.

Les engagements de l'amapien :

- J'ai pris connaissance du document "Charte AMAP Le Panier Vert - Pêcheurs de l'île d'Yeu" qui m'a été fourni.
- Je viens (moi-même ou quelqu'un pour mon compte) chercher mon colis sur le lieu de distribution. **J'ai bien noté que tout colis non récupéré le soir de la distribution ne sera pas ni remboursé, ni compensé lors d'une prochaine livraison.**
- Je suis responsable de la fraîcheur du colis une fois qu'il m'a été livré.
- J'accepte d'être solidaire des aléas rencontrés par le producteur qui peuvent éventuellement causer le report d'une livraison (voir annulation en cas très extrême).

ATTENTION : VOUS POUVEZ PRENDRE 1 COLIS PAR MOIS OU 1 COLIS TOUS LES 2 MOIS

Modalités de paiement :

Tous les chèques sont remplis à la signature du contrat et libellés à l'ordre de « GIE Les pêcheurs de l'île d'Yeu ».
Leur encaissement sera effectué au moment de chaque livraison.

Fait en 2 exemplaires à

L'amapien :

Nom :

Adresse :

Tél /Mob.:

Courriel :

Signature

Le pêcheur ou le référent :

Signature



Notre AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) respecte les principes de la charte établie par l'Association Alliance Provence qui anime le réseau des AMAP. Les objectifs d'une AMAP sont entre autres de :

- ✓ maintenir une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine,
- ✓ mettre en place une économie solidaire de proximité entre villes et campagnes,
- ✓ permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité en étant informés de leur origine et de la façon dont ils ont été produits.

Je m'assure par ailleurs être à jour de ma participation financière à la vie de l'association l'Amap Le Panier

Vert

POURQUOI UNE VENTE EN CIRCUIT COURT DE POISSON

AVEC LES PECHEURS DE L'ILE D'YEU ?

Les pêcheurs de l'île d'Yeu las de voir les prix d'achat de leur pêche baisser quand les prix à l'étal montent, ont contacté les AMAP du département pour mettre en place une vente en circuit court de leur poisson.

Une vente en circuit court permet plus de **solidarité** : 80% du prix du panier va au pêcheur, les 20% restant servent à payer la criée et le mareyeur, alors que dans le circuit traditionnel 30% seulement du prix payé par le consommateur, revient au pêcheur. Ce soutien permettra au pêcheur de retrouver un revenu équitable si 20% de sa pêche est vendue en amap. Quatre livraisons par mois de 300kg correspondent à ces 20%.

Ce partenariat permet également de **préserver la pêche traditionnelle**, plus respectueuse du milieu et des hommes, et qui est durement menacée par la pêche industrielle.

Aujourd'hui 40 bateaux subsistent sur l'île représentant 180 emplois, il y a 10 ans l'activité était deux fois plus importante.

Le produit livré est de **qualité** : poisson extra frais (48h max.) et pêché localement avec des engins sélectifs et une valorisation des prises annexes.